

L'an deux mil seize, le quatorze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mrs Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mmes Chantal GERENTES, Marie-Hélène ROUX, Sophie AVOUAC, Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL.

Absents représentés : Mr Patrick VEY (représenté par Mme Chantal GERENTES).

Absents : Mr Christophe GIRAUD

Mme Chantal GERENTES a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures. Monsieur le Maire salue l'entrée au Conseil de Mme Michèle Fournel qui a accepté de remplacer Mme Catherine Guezo.

Dates et manifestations diverses :

Marché de Noël : Magnifique journée commerciale en même temps que populaire. Exposants et visiteurs toujours très nombreux. Merci à tous ceux qui ont oeuvré à la mise en place de cette manifestation.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 24 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative :

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer afin de procéder à des mouvements de crédits sur le budget principal :

- Compte 2151-13 (dépenses d'investissement) : - 6500 Euros
- Compte 2116-15 (dépenses d'investissement) : + 3500 Euros
- Compte 2184-39 (dépenses d'investissement) : + 2000 Euros
- Compte 21318-39 (dépenses d'investissement) : + 1000 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

Délibérations diverses :

Renouvellement de la convention Prévention avec le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : Mr le Maire indique qu'il y a lieu de renouveler la convention Prévention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Cette convention permet à la commune de bénéficier des conseils du service Prévention, notamment en ce qui concerne la sécurité au travail pour les agents. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

Local mutualisé – Pôle Santé : Monsieur Le Maire rappelle au Conseil qu'un nouveau professionnel de santé va s'installer au Pôle Santé et que cette installation est rendue possible grâce au déplacement négocié d'un locataire vers le local servant jusqu'alors de salle de convivialité. Il ajoute que les autres professionnels en place ont pour leur part autorisé la suppression de cette dernière et sa mise en location. Il indique que ce local est raccordé directement sur les communs du Pôle Santé, que ce soit pour l'eau potable, le chauffage ou l'électricité et propose de calculer le coût de la location toutes charges comprises pour éviter une modification coûteuse de l'installation. Après calcul du coût pour un usager d'un local similaire, le loyer est estimé à 210 Euros TTC. Si le local est mutualisé, la location sera donc divisée par le nombre de personnes l'occupant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide donc de fixer le montant de la location à 210 € TTC pour un seul occupant, 105 € TTC pour deux occupants et 70 € TTC pour trois occupants. Le Conseil autorise également Mr le Maire à signer un bail à usage professionnel avec les personnes concernées.

Protocole de remboursement suite à fuite d'eau potable : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de mettre en place une règle définissant les sommes dues par les usagers en cas de consommation d'eau anormalement élevée consécutivement à une fuite avérée. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au calcul du forfait dû par l'utilisateur de la façon suivante :

- Le montant du forfait sera calculé d'après la moyenne de consommation des trois dernières années
- Seules les consommations eau et assainissement seront prises en compte. Les montants des abonnements Eau et Assainissement, ainsi que les taxes relatives à la pollution de l'eau et à la modernisation des réseaux seront exclus du dégrèvement et seront donc dus par l'utilisateur.
- Les dégrèvements ne seront accordés que sur présentation d'un justificatif de réparation de la fuite d'eau par un professionnel.

Dotations d'Équipement des Territoires ruraux 2017 : Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, la commune peut déposer un dossier pour solliciter une subvention au titre de la DETR. Il propose donc pour cette année de déposer un dossier pour l'aménagement de l'esplanade Stevenson dont il a déjà été question. Il présente le plan et l'estimatif de l'opération et indique que les travaux entrant dans le cadre de cette demande sont de l'ordre de 49 094,28 € HT. Il précise par ailleurs que la subvention peut aller de 20 à 50 %. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le plan et l'estimatif présenté et demande à Mr le Maire de déposer la demande de subvention auprès des services de l'État.

Assainissement du Mont – demande de réserve parlementaire : Monsieur le Maire informe le Conseil que de nombreux problèmes surviennent de façon récurrente au Mont au niveau du réseau d'eaux pluviales existant. À cela s'ajoute des dysfonctionnements d'installations d'assainissements non collectifs liés tant à la topographie du village qu'au manque d'espace disponible ou à la nature des sols. Compte tenu de la complexité du dossier, le service assainissement du Département a été consulté. Il semble possible de traiter l'ensemble des problèmes en réhabilitant les réseaux de collecte et en aménageant un plan d'épandage à proximité immédiate du village. Cela permettrait de traiter l'ensemble des eaux récoltées, solutionnant ainsi certains problèmes ponctuels. Ce projet requiert toutefois une modification du zonage d'assainissement établi en 2005 ainsi que l'autorisation de la part du Conseil Départemental d'installer un assainissement semi-collectif. L'enfouissement de tous les réseaux secs pourrait aussi être réalisé et une réhabilitation du village par tranches successives pourrait être programmée. Mr le Maire indique que ce projet, dont les contours restent encore à définir, peut faire l'objet d'une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 12 000 €. Après délibération, le Conseil approuve avec une abstention (Philippe CRESPI) les plans et estimatif de 64017,45 € et la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Étude hydrogéologique sur le captage de Châteauneuf : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Agence Régionale de la Santé préconise le lancement d'une étude sur la provenance et le fonctionnement du captage de Châteauneuf. Cette étude doit être réalisée par un hydrogéologue, comme cela avait déjà été le cas en 1995. Mr le Maire présente les devis reçus pour cette opération. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis du cabinet MONTORIER pour un montant de 560 € HT et autorise Mr le Maire à lancer cette étude.

Restes à réaliser à reporter sur le budget 2017 : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il serait souhaitable de voter les restes à réaliser pour l'exercice 2017. En effet, le budget voté pour 2016 était pluriannuel et les investissements engagés n'ont pas été terminés. Des factures d'investissements vont être transmises pour paiement en début d'année et ce vote permettra de pouvoir honorer ces dépenses avant le vote du budget en 2017. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le vote des restes à réaliser pour l'année 2017 de la façon suivante :

Comptes	Opération	Crédits votés	Liquidé	Restes à réaliser
DEPENSES				
21318	Bâtiments divers	68 580.00 €	37 645.81 €	30 751.79 €
2151	Voirie	371 000.00 €	240 714.64 €	20 000.00 €
2031	Eglise abbatiale	41 000.00 €	19 932.00 €	21 068.00 €
21318	Espace Laurent Eynac	120 000.00 €	4 000.00 €	115 800.00 €
2315	Traverse 2 ^{ème} tranche	1 290 000.00 €	218 987.30 €	1 071 012.70 €
21318	Salle de la Gazeille	32 000.00 €	28 001.92 €	3 998.08 €
2138	Création de parking	96 000.00 €	0.00 €	96 000.00 €
21318	Stade de la Freydeyre	120 000.00 €	60 711.72 €	59 288.28 €
TOTAL		2 138 580.00 €	727 142.95 €	1 417 918.25 €
RECETTES				
1341	DETR	245 351.00 €	0.0 €	245 351.00 €
1321	Subvention Etat	114 200.00 €	1 317.00 €	90 291.00 €
1322	Subvention Région	29 500.00 €	0.0 €	29 500.00 €
1323	Subvention Département	42 965.00 €	8965.00 €	20 000.00 €
1327	Autres partenaires	5 700.00 €	0.00 €	5 700.00 €
1328		58 000.00 €	0.00 €	58 000.00 €
TOTAL		495 716.00 €	10 282.00 €	448 842.00 €

Dépenses d'investissements début 2017 : Monsieur le Maire indique au Conseil que comme chaque année le Conseil Municipal doit l'autoriser à pouvoir engager des dépenses à hauteur du quart des dépenses budgétisées pour l'année précédente afin de pouvoir continuer à régler les dépenses d'investissements en début d'année avant le vote du budget primitif. Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité Mr le Maire à réaliser des dépenses à hauteur du quart des dépenses d'investissements de l'année en cours, et ce de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre - opération	Crédits votés au BP 2016	Décisions modificatives 2016	Montant réel à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
D 20 – sans opération	18 000		18 000	4 500
D 204 – sans opération	2 000		2 000	500
D 21 – sans opération	197 000		197 000	49 250
TOTAL	217 000	0	217 000	54 250

BUDGET EAU POTABLE

Chapitre - opération	Crédits votés au BP 2016	Décisions modificatives 2016	Montant réel à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
D 20 – sans opération	0	2 000	2 000	500
D 20 – Opération 16	20 000		20 000	5 000
D 21 – sans opération	18500		18500	4 625
D 21 – opération 17	21 000	5000	26 000	6 500
D 23 – opération 12	297 600	- 7000	290 600	72 650
TOTAL	357 100	0	357 100	89 275

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre - opération	Crédits votés au BP 2016	Décisions modificatives 2016	Montant réel à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
D 20 – opération 16	20 000		20 000	5 000
D 20 – sans opération	2 000		2 000	500
D 21 – opération 17	18 000		18 000	4 500
D 21 - sans opération	15 000		15 000	3 750
D 23 – opération 13	150 000		150 000	37 500
TOTAL	205 000	0	205 000	51 250

BUDGET POLE SANTE

Chapitre - opération	Crédits votés au BP 2016	Décisions modificatives 2016	Montant réel à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
D 21 – sans opération	4 550		4 550	1 137.50
D 23 – sans opération	31 450		31 450	7 862.50
TOTAL	36 000	0	36 000	9 000

Questions diverses :

Etude Chaufferie centrale : il est décidé d'engager des pourparlers avec les différents partenaires afin d'étudier la faisabilité d'un tel projet.

Solde fonds concours CLSH : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune doit payer le solde du fonds de concours pour le CLSH à hauteur de 35 000 €. Ce paiement devra donc être budgétisé sur les exercices 2016 et 2017.

Recyclerie : Une société de recyclerie est à la recherche d'un local fourni par la Commune pour exercer ses activités de récupération, de réparation d'appareils ménagers usagés.... Cette installation serait une solution pour éliminer les encombrants qui seraient alors soit démantelés pour en extraire les matériaux valorisables soit remis en état de marche et revendus. Dispositif de réinsertion pour des personnes en difficultés, il pourrait être créateur d'emplois. La Commune ne disposant d'aucun local disponible correspondant aux attentes du demandeur, un local privé va être recherché.

Gîte : Concernant la procédure de mise en délégation de service public du gîte, une offre vient d'être rendue et va être étudiée.

Consommation d'eau des bâtiments publics : Mr le Maire présente au Conseil le bilan des relevés de consommation d'eau des bâtiments publics pour l'année 2016. La consommation des toilettes publiques du château abbatial reste trop élevée. Il indique aussi qu'une fuite a été constatée et réparée à la piscine municipale et au stade de la Freydeyre.

Règlement déneigement : Mr le Maire présente au Conseil le nouveau règlement de déneigement de la communauté de communes. Aucun changement notable par rapport au mode de fonctionnement antérieur n'est à noter.

Lotissement communal : Une personne souhaitant acquérir le lot numéro 6 voudrait pouvoir faire son accès par le haut de la parcelle. Cette modification nécessite de transformer une partie de la voie piétonne en voirie carrossable. Après vérification auprès des entreprises et du bureau d'études, ce changement est envisageable. Une réfection de la voirie devra être prévue une fois les travaux terminés et le plan d'aménagement initial devra vraisemblablement être modifié. Le Conseil estime que ce changement est acceptable, d'autant qu'il devrait faciliter la vente des lots situés dans la partie supérieure du lotissement.

Travaux rue centrale : Mr le Maire indique que la circulation sera ouverte aux véhicules durant les vacances de Noël. La place de la Poste sera réalisée en avril. Les démolitions des maisons rue Saint Pierre seront réalisées en même temps que les autres travaux, ce qui permettra de limiter le temps de fermeture de la rue.

Passage à la Taxe Professionnelle unique : Mr le Maire informe le Conseil que le passage à la taxe professionnelle unique est envisagé par la Communauté de Communes.

Dates diverses :

- **Inauguration de la salle de la Gazeille le 16 décembre à 17 heures 30**
- **Vœux de la population le 8 janvier 2017 à 11 heures.**

Prochain Conseil le jeudi 26 janvier 2017 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 15 minutes.